

**Liste des documents demandés pour une accréditation,
auprès de l'OAR-G,**

Pour la constitution du dossier d'accréditation les documents à produire sont :

- **concernant la société :**
 - **pour toute personne inscrite au Registre du Commerce de la société :**
 - Extrait du R.C
 - Un organigramme, original, daté et signé
 - **pour les autres :**
 - Une lettre de demande d'accréditation de la part des administrateurs ou des membres de la Direction
 - Un organigramme, original, daté et signé

- **concernant la/les personne(s) à accréditer :**
 - **Original d'un extrait du casier judiciaire récent** (de moins de 3 mois) **au format papier** ou en version électronique avec lien et code d'accès. Le formulaire de demande est disponible sur :
https://www.e-service.admin.ch/crex/cms/content/bestellen/uebersicht_fr
 - **La déclaration personnelle** d'absence de procédure pénale et/ou administrative dans le cadre des activités professionnelles (annexée), datée et signée.
 - **Une copie du passeport ou carte d'identité valable** (et pour les étrangers domiciliés en Suisse, permis de séjour ou autorisation d'établissement) **datée, signée** par le détenteur.
 - **Le Curriculum Vitae, daté et signé.**
 - **Une copie des diplômes, datée, signée** par le détenteur.
 - **Une copie des certificats de travail** les plus récents, **datée, signée** par le détenteur.

Le coût de toute demande d'accréditation s'élève à CHF150.-

Notre secrétariat reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

DECLARATION PERSONNELLE

Je soussigné(e).....

Déclare par la présente qu'aucune procédure pénale ou administrative n'est actuellement ouverte à mon encontre dans le cadre de mes activités professionnelles.

Selon les statuts de l'OAR-G tout affilié et tout accrédité doit jouir d'une bonne réputation et doit garantir le respect des obligations prévues par la LBA. Tout Intermédiaire Financier se doit ainsi de respecter la LBA ainsi que la réglementation de l'OAR-G et donc de garantir à tout moment l'exigence d'une activité irréprochable. Ceci est applicable pour l'affilié et pour toutes les personnes accréditées.

Par conséquent, le/la soussigné(e) déclare s'engager à informer par écrit et sans délai l'OAR-G de tout événement ou changement de circonstances qui pourrait avoir une éventuelle influence sur son activité irréprochable, notamment l'ouverture ou l'existence d'une procédure pénale ou administrative à son encontre.

Fait à, le

Signature